

# COMMISSION TRIAL

## REGLEMENT 2021

*Sous réserve de l'approbation par le Comité Directeur*

Les règlements de la Commission Trial de la Ligue Motocycliste Occitanie (LMOC) sont établis conformément au Code sportif et aux règles techniques et de sécurité de la Fédération Française de Motocyclisme (FFM) et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de règlement.

Le règlement particulier de chaque épreuve de Trial organisé par un Club de la LMOC complète ces présents règlements.

Des avenants modificatifs pourront être établis en cours de saison pour s'adapter aux événements. En pareil cas, l'avenant sera publié sur le site Internet de la Ligue Motocycliste Occitanie.

Le Titre 1 présente le règlement du Championnat Occitanie Trial 2021.

Le Titre 2 présente le règlement du Championnat Occitanie Mini Trial 2021.

### **ARTICLE 1 : CALENDRIER PRÉVISIONNEL 2021**

Voir le calendrier sur [www.lmoc.fr](http://www.lmoc.fr). Attention, les Clubs organisateurs sont susceptibles de modifier la date ou le lieu de l'épreuve.

### **ARTICLE 2 : RAPPEL DU BARÈME DES PENALITES**

Réussite : 0 point

1 pied à terre ou 1 appui : 1 point

2 pieds à terre ou 2 appuis : 2 points

3 pieds à terre ou 3 appuis et plus : 3 points

Échec : 5 points

### **ARTICLE 3 : RAPPEL DES COULEURS DES FLÊCHES**

**Bleue et Rouge** : Expert (dossard bleu, épaulette rouge)

**Bleue** : Senior 1

**Bleues / Vert** : Open (dossard vert, épaulette bleue)

**Vertes** : Senior 2

**Jaunes / Vertes** : Senior 3+ (dossard jaune, épaulette verte)

**Jaunes** : Senior 3

**Jaunes / Noires** : Senior 4+ (dossard orange, épaulette jaune)

**Noires** : Senior 4 (dossard orange)

## **TITRE 1 : RÈGLEMENT DU CHAMPIONNAT OCCITANIE TRIAL 2021**

### **ARTICLE 4**

La Ligue Motocycliste Occitanie met en compétition un titre de Champion Occitanie Trial par catégorie qui se déroulera du 1<sup>er</sup> janvier au 30 novembre 2021.

Le règlement FFM sera pris en considération pour tout article non-traité dans le présent règlement.

Ce Championnat est ouvert à tous les pilotes titulaires d'une licence FFM compétition à l'année, délivrée par un Club affilié de la Ligue.

### **ARTICLE 5 : CATEGORIES ADMISES**

**Motos modernes** : Expert, Senior 1, Open, Senior 2, Senior 3+, Senior 3, Senior 4+, Senior 4.

**Motos anciennes et Vétéran** : Senior 3, Senior 4+ et Senior 4 (voir le règlement du Championnat de France de Trial historique pour les motos anciennes ; sont considérés comme Vétéran, les pilotes ayant 50 ans au 1<sup>er</sup> janvier).

Le tracé Expert sera constitué de l'intégralité du tracé S1 augmenté de quelques portes fléchées en rouge.

# COMMISSION TRIAL

## REGLEMENT 2021

*Sous réserve de l'approbation par le Comité Directeur*

Les zones Expert, Open, S3+ et S4+ doivent être signalées de manière claire et bien visible à l'entrée de la zone.

Pour qu'un titre de Champion soit décerné, un minimum de 5 pilotes doit être requis dans chaque catégorie ou sous-catégorie et une participation sur la majorité des épreuves.

### ARTICLE 6

Le parcours doit comporter 10 zones au minimum par tour, temps global 6h ou 6h30.

**Départ horaire d'hiver** : 9h00, dernier départ 10h30.

**Départ horaire d'été** : 9h30 ou 10h00, dernier départ 11h00. Les pilotes désirant partir plus tard seront considérés comme parti à 10h30 l'hiver et à 11h00 l'été.

Pour l'année 2021, le règlement sera du type stop, mais il faudra que les zones soient tracées pour pouvoir les enrôler.

Pour les tracés Expert et S1, le temps par zone est limité à 2 minutes, ceci afin d'éviter les bouchons dans les zones.

Les tracés S4 et S3 (dans une moindre mesure) devront être plutôt faciles.

Pour toutes les catégories : 2 ou 3 tours au choix.

Deux tours seront retenus pour le classement : celui du 1<sup>er</sup> tour et le meilleur des 2 suivants en respectant impérativement le temps de course (mais on est classé si on n'effectue que 2 tours).

Le pilote qui sera parti faire son 3<sup>ème</sup> tour et qui aura dépassé son temps de course ne sera pas mis hors course mais il pourra être prié par les Marshall de rentrer au paddock (il sera classé sur ses 2 premiers tours).

Si un pilote est satisfait de ses 2 premiers tours, il pourra bien sûr repartir pour un troisième tour pour s'essayer dans la catégorie supérieure, hors classement, après changement de dossard, après avoir informé la direction de course et le secrétariat course en respectant évidemment l'interzone et l'ordre des zones ainsi que le temps global de course qui lui est attribué.

Par mesure de sécurité dans les interzones, la Commission trial demande à ce que les pilotes âgés de moins de 12 ans soient systématiquement accompagnés par une personne licenciée majeure.

### ARTICLE 7 : CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Les machines admises à disputer le Championnat doivent être conformes aux prescriptions techniques de la F.F.M. et au règlement particulier de l'épreuve, validé par le commissaire technique : immatriculées et assurées, avec leur carnet technique, équipées d'un phare et feu arrière (si épreuve en circuit ouvert) d'un silencieux d'échappement conforme, d'un coupe circuit magnétique obligatoire, protection de couronne pleine, mousse de guidon, tapis environnemental, disques de freins pleins ou troués de maximum 8 mm

Nouveauté pour les pilotes : avoir **une protection dorso ventrale est obligatoire pour les mineurs et recommandée pour les majeurs.**

Pour l'engagement, le pilote devra présenter sa licence en cours de validité, la carte grise, le carnet technique, et l'attestation d'assurance, ainsi que l'autorisation parentale dûment remplie et signée pour les mineurs.

Les licenciés « une épreuve », devront produire une licence à la journée à saisir de préférence sur le site de la FFM (au plus tard le mercredi précédent l'épreuve.)

Pour les épreuves empruntant des voies ouvertes à la circulation, les pilotes devront posséder le permis requis pour la moto utilisée.

# COMMISSION TRIAL

## REGLEMENT 2021

*Sous réserve de l'approbation par le Comité Directeur*

### ARTICLE 8

**Le montant des droits d'engagement, fixé à 40 euros sera porté à 30 euros si le bulletin d'inscription et le règlement sont reçu par le Club organisateur 8 jours avant la date de l'épreuve.** Bulletin d'engagement téléchargeable sur le site : [www.lmoc.fr](http://www.lmoc.fr) : rubrique documents.

### ARTICLE 9

Il est rappelé que l'interzone fait partie intégrante de l'épreuve. Tout pilote surpris par un officiel n'empruntant pas l'interzone tracée par l'organisateur sera disqualifié.

Des contrôles de passage pourront être placés sur l'itinéraire ; ils devront être signalés par un drapeau rouge à proximité. Il est conseillé de tracer l'interzone accessible aux 50 cc et aux petites catégories.

L'interzone ne devra pas traverser la zone et pour des raisons évidentes de sécurité, il ne devra jamais être pris à contre sens, sous peine de disqualification.

### ARTICLE 10

Le pilote déterminera sa catégorie de classement lors de sa première participation à une épreuve du Championnat. En cas de changement de catégorie en cours d'année (après accord de la Commission), il pourra être classé dans plusieurs catégories.

### ARTICLE 11

Toutes les épreuves de Trial inscrites au Championnat de Ligue compteront pour le classement final de ce Championnat.

### ARTICLE 12

A l'issue de chaque épreuve, l'attribution des points se fera de la façon suivante (sans les licenciés une épreuve) du 1<sup>er</sup> au 15<sup>ème</sup> : 20-17-15-13-11-10-9-8-7-6-5-4-3-2-1.

L'intégralité des épreuves comptera pour le classement du Championnat.

Les épreuves courues à domicile ne seront pas comptabilisées mais, pour ne pas défavoriser les pilotes des Clubs organisateurs, ils se verront attribuer en fin d'année un supplément de points, calculé sur la moyenne de leurs points sur le total des autres épreuves (soit sur le N-1).

*Exemple : si 9 épreuves dont une courue chez lui, le pilotes totalise 80 points en fin de saison, on lui rajoute  $80 / (9-1) = 10$  points.*

Ceci afin de ne pas pénaliser les pilotes des Clubs organisateurs (car dans la version précédente, un pilote d'un Club organisateur qui manquait une épreuve autre que la sienne était pénalisé par le fait qu'on ne lui rajoutait pas la moyenne de ses points. Il était donc doublement pénalisé.

Pour les pilotes participant à une épreuve du Championnat de France de Trial ou de Trial historique en même temps qu'une épreuve du Championnat Occitanie (et cela une seule fois) et à la condition qu'ils participent à toutes les autres épreuves du Championnat Occitanie, le nombre d'épreuves retenues pour le classement final sera le N-1.

*Exemple : un pilote marque 73 points en 5 épreuves sur 6 du Championnat Occitanie et sa participation à un Championnat de France lui fait manquer la 6<sup>ème</sup> : il marque  $73 \text{ points} / 5 = 14,6$  points, soit un total de 87,6 points.*

Si un de ces pilotes qui participe au Championnat de France fait parti d'un Club organisateur (épreuve non comptabilisée) et qu'il a participé à toutes les autres épreuves, celui-ci se verra ajouté en fin d'année 2 fois la moyenne des points obtenus sur le total des autres épreuves, soit le N-2.

*Exemple : un pilote marque 65 points en 4 épreuves sur 6 du Championnat Occitanie et sa participation à un Championnat de France et à l'organisation de l'épreuve de son Club lui fait manquer 2 épreuves, il marque :  $65 \text{ points} / 4 = 16,25 \text{ points} \times 2$ , soit un total de 97,5 points.*

**COMMISSION TRIAL**  
**REGLEMENT 2021**

*Sous réserve de l'approbation par le Comité Directeur*

# COMMISSION TRIAL

## REGLEMENT 2021

*Sous réserve de l'approbation par le Comité Directeur*

### **ARTICLE 13 : CLASSEMENT DU CHAMPIONNAT OCCITANIE**

Le départage des ex-æquo au classement général du Championnat se fera suivant le plus grand nombre de premières places, puis deuxièmes, etc. Le cas échéant, la dernière épreuve sera déterminante.

### **ARTICLE 14**

Les assistants pilotes devront être titulaires d'une licence LAP ou sportive, porter, le dossard fourni par l'organisation, ainsi qu'un casque homologué, des bottes et des gants pour pouvoir pénétrer dans la zone.

Il en va de même pour les assistants des pilotes des catégories éducatives (moins de 12 ans).

### **ARTICLE 15**

Pour chaque épreuve un délégué de la Ligue possédant une licence d'officiel valide sera présent. Il veillera au bon respect du règlement et contrôlera les licences une épreuve dont la liste sera envoyée à l'Assurance Gras Savoye avant le départ des pilotes.

A l'issue de la course, il signera le rapport de clôture et se fera remettre un exemplaire des classements.

### **ARTICLE 16 : PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

Dans le parc coureur, le pilote doit prendre des mesures pour éviter qu'essence, huile, liquide de refroidissement, etc. s'infiltrent dans le sol : le tapis de sol est obligatoire.

L'organisateur doit prendre des mesures pour que les déchets provenant des participants, spectateurs, point de vente soient récupérés dans un nombre suffisant de containers.

Le délégué est chargé de contrôler la mise en œuvre de ces mesures et rédiger un rapport en cas d'anomalies.

### **ARTICLE 17**

Le Jury de l'épreuve détient tous les pouvoirs sportifs sur la compétition. Il constitue le seul tribunal chargé de traiter les réclamations et les infractions constatées par les officiels. Le délégué de l'épreuve est, de droit, Président du jury.

### **ARTICLE 18**

Les Clubs organisateurs devront mettre à disposition du secrétariat un ordinateur et un tableau de classement. Il devra aussi être équipé d'une sono pour la remise des prix.

## **TITRE 2 : RÈGLEMENT DU CHAMPIONNAT OCCITANIE MINI TRIAL 2021**

La Ligue organise un Challenge Educatif Régional appelé MINI TRIAL comprenant 4 catégories : TRE1, TRE 2, TRE 3, TRE 4 dans le cadre de certaines épreuves du Championnat Occitanie. Il devra être inclus dans le règlement particulier de l'épreuve. Les Clubs organisateurs devront impérativement fournir 2 BFA et 2 commissaires pour encadrer les épreuves éducatives.

### **ARTICLE 19**

Ce challenge est ouvert à tous les pilotes avec licence éducative âgés de 6 à 15 ans titulaires d'une licence annuelle compétition, entraînement (ETR, NET) ou de la licence découverte éducative sportive LJD (jusqu'à 11ans), délivrée par un Club affilié à la Ligue.

Les licences une épreuve, avec certificat médical datant de moins d'un an et autorisation parentale, sont acceptées mais leurs détenteurs ne seront pas retenus pour l'évaluation de la saison.

### **ARTICLE 20 : ACCUEIL ADMINISTRATIF**

**Concurrents** : à leur arrivée sur le lieu de l'épreuve, les pilotes éducatifs devront se présenter munis de leur licence pour l'année en cours (ETR, LJD, NTR, NJ1, NJ2, NJ3), de l'autorisation parentale, un pouvoir médical signé par les parents. Le montant des droits d'engagement est fixé à 20€. Pour la

# COMMISSION TRIAL

## REGLEMENT 2021

*Sous réserve de l'approbation par le Comité Directeur*

licence à la journée, la saisir de préférence sur le site de la FFM au plus tard le mercredi précédent l'épreuve.

Nouveauté pour les pilotes : avoir **une protection dorso ventrale est obligatoire pour les mineurs.**

**Assistant et encadrement** : les pilotes des 4 catégories seront obligatoirement accompagnées d'au moins un assistant mécanique pour deux pilotes sous la responsabilité d'un breveté fédéral ou breveté d'état moto. L'accès aux zones n'est autorisé qu'aux suiveurs titulaires d'une licence LAP ou sportive, seulement pour assurer le pilote à un endroit précis après acceptation du commissaire (port du casque et des gants obligatoires dans la zone).

### **ARTICLE 21 : CARACTÉRISTIQUES DU CHALLENGE ÉDUCATIF RÉGIONAL**

Elles pourront être ajustées selon le niveau et le nombre de participants. Les pilotes et éducateurs devront être en place au plus tard à 9 h afin de pouvoir démarrer la compétition vers 10h.

### **ARTICLE 22 : PARCOURS**

Le challenge éducatif régional se déroulera sur un parcours non ouvert à la circulation ne dépassant pas 1 km, 6 zones maximum. Le temps de course global est de 6h00 y compris la coupure d'une heure observée à l'heure du déjeuner. Le parcours devra être facilement accessible à pied pour les parents.

**TRE1** : flèche bleue, 125cc maxi ou moto électrique 11 kw maxi (électrique), de 7 ans minimum à 15 ans dans l'année maxi.

**TRE2** : flèche verte, < 80cc ou moto électrique 24 P maxi, de 7 ans minimum à 12 ans dans l'année maxi.

**TRE3** : flèche jaune, 80cc maxi et automatique ou moto électrique 24 P maxi, de 6 ans minimum à 10 ans dans l'année maxi.

**TRE4** : flèche noire, moto électrique 20 P, de 6 ans minimum à 8 ans dans l'année maxi.

### **ARTICLE 23 : ÉVALUATION**

3 critères sont retenus :

**Sécurité, matériel** : 3 points de pénalité si matériel défectueux ou dangereux.

**Comportement du pilote et de ses accompagnateurs** : 5 points de pénalité si le comportement verbal ou gestuel est injurieux ou déplacé.

**Aptitude au pilotage** : points correspondants à la fiche de pointage.

### **ARTICLE 24 : CLASSEMENT ANNUEL**

En fin d'année, en fonction de l'évaluation et d'un nombre suffisant de participants, les pilotes éducatifs seront distingués lors de la remise des prix organisée par la Ligue.

### **ARTICLE 25**

Le règlement national sera pris en considération pour toute clause non prévue dans ce règlement. Les participants s'engagent à le respecter.